Communiqué de presse

9 JUILLET 2025

ENVIRONNEMENT – GESTION DES DÉCHETS

Réemploi, réparation… Et si vous donniez une seconde vie à votre électroménager ?

Que faire de ses appareils électroménagers usagés ? Aujourd'hui, les réemployer ou les réparer est non seulement possible, mais encouragé grâce à des dispositifs accessibles et soutenus par l'Agglo, tels que www.jedonnemonelectromenager.fr, un service porté par Ecosystem, éco-organisme agréé par l'État.

Porter ses vieux appareils électroménagers à la déchetterie ou les déposer sur le trottoir le jour des encombrants : un réflexe à oublier ! Le site www.jedonnemonelectromenager.fr vous permet de **planifier gratuitement et en moins de 72h, un rendez-vous de collecte à domicile.** Ce service est opéré par Ecosystem, entreprise d'intérêt général à but non lucratif agréée par les pouvoirs publics.

Et après ? **Si votre appareil est encore fonctionnel ou s'il est réparable, il sera remis en état et réemployé** grâce à des partenaires comme Emmaüs ou Envie. À défaut, il sera recyclé.

Quels appareils peut-on donner ?

Une fois le rendez-vous pris, une équipe spécialisée intervient pour enlever **jusqu'à 3 gros appareils par passage, parmi les 12 types acceptés** : réfrigérateur, réfrigérateur américain, congélateur, cave à vin, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, four micro-ondes, cuisinière (électrique, gaz, induction ou vitrocéramique), plaque de cuisson et hotte aspirante.

Au passage, vous pouvez également donner **jusqu'à 4 petits appareils** : aspirateur, machine à café, centrale vapeur ou robot de cuisine.

Comment bénéficier de ce service ?

Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous sur le site ou de **suivre le lien depuis notre appli Boucles_Tri** (voir encadré ci-après) et de choisir son créneau de collecte.

Quelques consignes essentielles sont à retenir :

- Ne sortez pas l'appareil sur le trottoir : la collecte a lieu à l'intérieur de votre domicile.
- L'équipement doit être débranché et accessible, les tuyauteries purgées, les congélateurs dégivrés et les cuisinières, fours ou hottes dégraissés en surface.
- Votre présence est nécessaire durant le créneau convenu, avec votre téléphone à proximité en cas d'appel.
- Toute modification ou annulation de créneau doit être signalée au plus tard la veille. En cas d'absence injustifiée, la collecte ne pourra être reprogrammée.

Utiliser ce service, un geste solidaire et environnemental

Le service permet de **faciliter le geste de tri, d'alléger le réseau des déchetteries et de lutter contre les dépôts sauvages ou la récupération illégale des appareils électriques**, souvent synonymes de traitements non conformes et nocifs pour l'environnement (substances polluantes déversées dans la nature et l'atmosphère, etc.).

C'est également **un geste fort en faveur de la solidarité** puisque 30 % des appareils sont réemployés par Envie et Emmaüs, partenaires d'Ecosystem qui forment et emploient notamment des personnes en insertion professionnelle.

Que faire des appareils électriques non collectés par ce service ?

Pour vous séparer de vos autres appareils électriques, pensez au **don aux associations** s'ils fonctionnent encore, ou au **dépôt en déchetterie** ou dans les **bacs en libre-service en magasin** s'ils sont hors d'usage, afin qu'ils soient recyclés.
Dans le cas où vous achetez un appareil électrique ou électronique neuf de même catégorie**, le distributeur a l'obligation de reprendre votre ancien appareil**.
> Plus d'informations sur
www.ecosystem.eco/donner-recycler

Vous pouvez **également faire appel à un réparateur labellisé QualiRépar** pour bénéficier du Bonus Réparation (remise de 15 € à 60 €).
> Trouver le plus proche de chez vous sur www.ecosystem.eco/reparer

Enfin, pourquoi ne pas tenter de réparer vous-même votre appareil dans un Repair Café ? Il en existe 7 sur le territoire.
> Trouver le plus proche de chez vous sur www.repaircafe.org

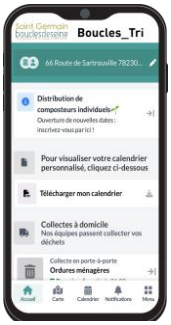

Rendez-vous sur Boucles_Tri !

Pour plus de praticité, sachez que le service www.jedonnemonelectromenager.fr est accessible directement sur votre appli Boucles_Tri, dans la rubrique « Mes autres services ». Pour rappel, cette appli conçue par l'Agglo est accessible depuis début juin sur l'App Store et Google Play pour vous aider à gérer vos déchets au quotidien.
> Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.casgbs.fr en page Actualités !